COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit décembre, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Michel DENHEZ, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Ludivine TISON, Isabelle DETOURNAY, Hervé DANGREAUX,

<u>Procuration</u>: Stéphane MER à Jean-Michel DENHEZ

Sandrine RAOUT à Hervé DENHEZ Karine DESON à Chantal HAZARD Laurie LECLERC à Hervé DANGREAUX

Membres absents: Stéphane MER, Sandrine RAOUT, Karine DESON, Laurie LECLERC, Jérôme AVONTS.

Hervé DENHEZ est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur CHOPIN Fabrice de Lieu-Saint-Amand à monsieur GOUAL Samir de Douchy Les Mines - Avenue de Bouchain - Parcelle A 1 913 - 813 m2.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 14 Exprimés : 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

FINANCES

MARCHES PUBLICS

Le Conseil avait décidé de lancer un audit pour l'intégralité de ses contrats d'assurances.

Après le lancement de ce marché et les résultats des analyses, les sociétés retenues sont les suivantes :

Lot 1 : Assurances dommages aux biens et risques annexes : Groupama - 0.69€HT/m2 + TRE inclus

Lot 2 : Assurances responsabilité civile : SMACL - 2 020.22€ TTC

Lot 3 : Assurances flotte automobile et mission : SMACL - Flotte + mission 1 426.51€ TTC

Lot 4: Assurances risques statutaires: GROUPAMA - 22 177.51€ TTC

Lot 5 : Assurances protection juridique : SMACL - 850.50€ TTC Lot 6 : Assurances individuelle accident : SMACL - 1 201.73€ TTC

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

TARIFS DIVERS

CANTINE

- Repas enfants:
- 3.50€ pour les habitants de Lieu Saint Amand. Le prix à compter du 3^{ème} enfant est de 2.50€.
- 4.20€ pour les extérieurs
- Repas adulte:
- 4.50€
- Amende pour non inscription
- 5.00€

GARDERIE

Garderie du matin : 1€ pour les habitants de Lieu Saint Amand

2€ pour les extérieurs

Garderie du soir : 1€ pour les habitants de Lieu Saint Amand

2€ pour les extérieurs

Garderie midi pour enfants qui ne peuvent pas manger à la cantine pour raisons médicales : 1€20

Ces tarifs seront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

REPAS A DOMICILE

Le tarif du repas à domicile sera porté à compter du 1er janvier 2024, à 6.00€ TTC.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

SUBVENTION

- Marché de Noël:

 Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 1 300 € à l'association Solidarité Partage pour sa participation au marché de Noël (manège, boite du père Noël).

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

TRAVAUX

Micro-crèche

- <u>Point sur les travaux</u>: Les travaux se poursuivent. Le terrassement pour la pose du plancher chauffant dans le bâtiment a été réalisé. La pose des réseaux sous dalle est faite. Les terrassements des fondations profondes ont été réalisés et celles-ci ont été coulées. Le ferraillage et le coulage des longrines et de la dalle ont également été réalisés. La prise de côtes des châssis extérieurs de la partie rénovée a été réalisée pour lancer la fabrication.

Travaux voirie

- <u>Avenue Foch</u>: Les travaux sont terminés. Des arbres viennent d'être plantés. Les riverains semblent satisfaits de cet aménagement

Stade municipal

- <u>Eclairage</u>: Le Conseil Municipal décide d'équiper le stade municipal d'un éclairage LED et accepte le devis de la société Lefevre-Elec d'un montant de 18 618.94€ HT.

Votants : 14 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

<u>Mur de la louvière</u>

- <u>Avenant sur travaux</u>: Par délibération du 19 juillet 2023, le Conseil avait décidé de refaire tout le mur de la Louvière et avait accepté le devis de la SARL JBR CONCEPT pour un montant de 28 300€ HT. Le mauvais état du mur demandant des travaux supplémentaires, le conseil accepte le devis complémentaire de la société d'un montant de 3 800€ HT.

Votants: 14 Exprimés: 14
Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

FESTIVITES

MANIFESTATIONS

- Point : Un rappel est fait sur les prochaines manifestations qui auront lieu à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- Le Conseil revient sur l'heure tardive (12 h30) du défilé du 11 novembre et décide de fixer l'heure du défilé de l'année prochaine à 11 heures.

- Le Conseil décide d'adhérer à la FNCOF (fédération nationale des comités et organisateurs de festivités). L'adhésion est de 10€ par an et peut aider la commune et même les associations par leurs conseils ou leur assistance juridique mais peut aussi faire bénéficier d'avantages financiers auprès de la SACEM.
- Le Conseil accepte la demande de Jean-Pierre MERESSE qui propose de créer une page « Remontons le temps » dans le bulletin municipal dans laquelle nous trouverions des anciennes photos avec les articles correspondants.
- Le Conseil accepte de prendre en charge le spectacle « MonteETsouris » qui aura lieu fin mai dans le cadre des scènes plurielles. Le coût de la prestation est de 720€.
- Et enfin, le conseil décide d'instaurer un système de tickets pour la représentation de la fête des mères car il a été constaté que des personnes extérieures au village s'invitent à la salle ce jour-là. Il est rappelé que le service est assuré par les hommes du conseil municipal et de la commission des fêtes.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

SPORTS/ASSOCIATIONS

- <u>Salle de sports</u>: Lors de la précédente réunion, il avait été évoqué de changer le matériel non conforme en extérieur comme en intérieur à savoir : buts et filets de hand ball, poteaux et filets de volley, protections et buts de basket.

Après avoir étudié les devis reçus, le conseil retient celui de la société CASAL SPORT qui propose la totalité du matériel pour 9 744.38€. La pose sera faite par les services techniques.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

JEUNESSE

<u>CINEMA</u>

 Le Conseil souhaite proposer aux enfants de CP au CM2 des séances de cinéma durant les vacances scolaires de Noël et d'avril. Le cinéma « L'imaginaire » de Douchy Les Mines propose des places à 4€ et le bus couterait environ 160 € pour 53 ou 57 places. L'association de parents d'élèves sera contactée pour savoir si des membres de l'association pourraient assurer l'encadrement avec les élus.

SUBVENTION PERMIS

- Il est possible de faire effectuer des petits travaux aux jeunes du moment que la réglementation est respectée.

AFFAIRES SCOLAIRES

- Noël à l'école : Comme chaque année, une distribution de chocolats, brioches et oranges se fera par le père Noël à l'école. Elle aura lieu le vendredi 22 décembre à 14 heures.
- Galettes à l'épiphanie : 26 galettes seront offertes à l'école début janvier. (3 galettes par classe et 2 pour les enseignants).
- Alerte intrusion et achat de télécommandes: Lors de la dernière alerte intrusion, les enseignants ont constaté qu'il manquait des télécommandes dans les classes car les boitiers d'alerte sont dans le couloir. Le conseil décide donc d'acheter 5 télécommandes au prix d'environ 300€. Cela permettrait d'avoir une télécommande pour 2 classes. Elle serait placée près de la porte de communication entre les 2 classes.
- Spectacle de Noël de l'APE

QUESTIONS DIVERSES

<u>CIMETIERE</u>

- <u>Règlement à adopter</u>: Le Conseil va étudier la proposition de règlement pour le cimetière. Les remarques pourront être faites lors de la prochaine réunion avant de passer au vote.
- <u>Tarifs à fixer</u>: Le Conseil fixe les tarifs de concession cimetière ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :
- Concession 2-3 places

• trentenaire: 300€

• cinquantenaire: 500€

- Concession 4-6 places

trentenaire: 400€

cinquantenaire : 600€.

- Colombarium

• Trentenaire: 620€

• Cinquantenaire: 1 000€

- Cavurne

• Trentenaire: 750€

• Cinquantenaire: 1 250€

- Caveau (emplacement, terrassement, remblaiement, cuve)

• 2 places trentenaire: 1 400€

• 2 places cinquantenaire : 1 610€

• 3 places trentenaire: 1 690€

• 3 places cinquantenaire: 1 900€

• 4 places trentenaire: 1850€

• 4 places cinquantenaire : 2 100€

• 6 places trentenaire: 2 290€

• 6 places cinquantenaire : 2 540€

Les concessions, places, caveaux ou cases ne sont attribués qu'aux habitants de Lieu Saint Amand.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

BORNAGE

- <u>Bornage</u>: Lors d'une précédente réunion, le conseil avait décidé d'acheter les 2 garages et le terrain de Monsieur Gaston DUPAS pour 30 000 €. Il est nécessaire de prévoir le bornage. La commune prendra en charge les frais.
- Suite au décès de Madame Louisette CAILLAUX et après passage du géomètre, il a été constaté que le garage était construit sur le domaine public (environ 10m2). Le Conseil accepte de céder ce terrain à l'euro symbolique à condition que les frais de géomètre et de notaire soient pris en charge par la famille.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

AIDE AUX SINISTRES DU PAS DE CALAIS

- Suite aux inondations du Pas de Calais et afin de pouvoir aider une commune sinistrée, le Conseil décide de verser une subvention de 20 000€ à la commune de Clairmarais.

Votants: 14 Exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0